

RELEVES DE CONCLUSIONS REUNION RIVERAINS DU SECTEUR LA MANCHE

Le vendredi 17 janvier 2020.

Source : Géraldine Fournier – Service des Mobilités du Pays Voironnais, le 28/01/2020.
(en italique commentaires et précisions)

Présents :

Elus de St Jean de Moirans : Mme Béthune, M Gensburger, Mme X , M. X

Service Mobilités du Pays Voironnais : Géraldine Fournier

Riverains de l'arrêt de bus La Manche. (une vingtaine)

L'objectif de la réunion était d'évoquer les problématiques de circulation et les comportements non civiques des automobilistes liés à la modification du carrefour à feux, dans le cadre de l'aménagement de l'arrêt de bus en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite à l'été 2019.

Copie du présent CR : Département Maison Voironnais Chatreuse : G Baboulin et M Richard, R Chaumat SAO, Commune de St Jean de Moirans, JFGaujour Vice Président en charge des transports et déplacements au Pays Voironnais.

Rappels :

L'arrêt a été rendu accessible et aménagé conformément aux règles définies par la loi et les règlements : comme tous les arrêts du Pays Voironnais l'arrêt se fait en ligne, le bus restant sur voirie. Il n'y avait qu'une seule hypothèse de positionnement des deux quais (cf plan) compte tenu des contraintes du bâti dans ce secteur.

Le projet d'aménagement a été réalisé après avis favorable des gestionnaires de voiries : Commune et Département. Il a été pris en charge à 100 % par le Pays Voironnais pour un coût global de 61 978 euros HT (dont 12 275 euros HT liés au carrefour à feux).

Pour mémoire, l'arrêt est desservi par la ligne 4 St Jean de Moirans Voiron, et les lignes scolaires vers Pierre Beghin (BE34) et le collège du sacré cœur (VE13)

On enregistre environ 17 montées par jour à cet arrêt.

Le carrefour à feux est géré et entretenu par les communes de st Jean de Moirans et Coublevie compte tenu des limites communales dans le secteur.

La RD 128 est interdite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes sauf desserte locale (Lebon et Vernay...)

La largeur de voirie n'a pas été modifiée : 5m80 mais des trottoirs ont été créés pour sécuriser les cheminements des usagers des arrêts.

La position du quai bus a été définie par les règles d'aménagement pour l'accessibilité des arrêts de bus. => *La largeur de quai (mini 2,5m) et longueur de quai suffisantes (mini 12m) n'étaient possibles qu'à cet emplacement ce qui a entraîné la suppression de la voie de de tourne à droite direction Grenoble. (on empiétait sur le début de cette voie et on bloquait l'intersection)*

La voie de tourne à droite vers Grenoble a donc été supprimée et le feu reculé et positionné en tête d'arrêt dans le sens St Jean – Voiron. Cela a entraîné une légère baisse de capacité sur ce mouvement de l'ordre de 4 véhicules.

La préservation du mouvement de tourne à droite tout en supprimant la voie dédiée a été confirmé et étudié en réel en positionnant correctement la ligne de feux de tourne à gauche des véhicules venant de La Buisse afin de ne pas bloquer le carrefour. (demande du Département)

- La programmation du feu a été simplement modifiée concernant les temps de sécurité (*l'ordre de grandeur est de 4 secondes*) et une boucle implantée en pied de feu. (*à confirmer avec le prestataire*)

Les points posant question :

- De façon générale, les riverains et élus constatent une hausse des trafics sur la RD128 en heure de pointe notamment. Il serait intéressant de confirmer cette évolution par des comptages.

=> cela génère des remontées de queue (10 à 11 voitures environ) plus longues qu'auparavant et donc des nuisances (bruit, odeurs)

=> certains automobilistes ne remontent pas jusqu'au pied du feu en raison du marquage bus, malgré le panneau positionné au niveau du feu et cela génère des attentes => *Possibilité de rajouter en amont un panneau leur indiquant d'avancer jusqu'au feu*

- Le nouveau positionnement du feu rend impossible la sortie du chemin du Wesseling si un véhicule est positionné à l'arrêt. (les riverains pouvant sortir cependant de l'autre côté de la rue)

- Le sens interdit sauf riverains présent à l'entrée du chemin est dévoyé par les automobilistes : en cas d'attente au feu certains conducteurs remontent la file à contresens pour prendre cette voie et s'échapper => *la commune a évoqué la possibilité d'en faire un strict sens interdit.*

- Il est remonté que le feu piéton pour la traversée de la Rd 1075 semble défectueux. *A vérifier.*

- Il est remonté que des poids lourds sont obligés de manœuvrer quand ils se croisent en tourne à gauche et en tourne à droite dans l'intersection => *après vérification dans le fonctionnement du carrefour il est impossible que le feu soit vert pour la voie de tourne à droite et de tourne à gauche en même temps. Les verts sont donnés séparément. Par contre il est possible que les temps de vert ne permettent pas aux poids lourds de finir les mouvements (à étudier)*

- Les riverains évoquent également la nécessité de tailler la haie communale entre l'impasse des Charmettes et l'impasse de Chartreuse (pbs de visibilité des piétons et pour les automobilistes en sortie de ces impasses) => *commune*

Les solutions à étudier

- Fonctionnement et programmation du feu ? :

- Un point est à faire avec un bureau d'étude (l'entreprise qui est intervenue dans le cadre des travaux ne peut pas avoir une réflexion globale) et en présence des techniciens du Département et des élus des communes de Coulevie et St Jean sur les possibilités d'amélioration au niveau du carrefour :

=> modification légère du cycle de feu pour que plus de véhicules s'écoulent depuis et vers la Rd128 ?

=> positionnement et utilité d'une boucle de remontée de queue ?

Les impacts réalisés sur cette voie peuvent avoir des incidences sur tout le carrefour notamment l'écoulement de la route Départementale principale. Une étude globale doit être menée.

- Géométrie du carrefour ? : reprise de l'îlot en giration à droite pour laisser plus de marges aux poids lourds (largeur de voirie) ? => *Opportunité à vérifier car les poids lourds en tourne à droite sont les seuls à avoir le feu vert ils peuvent se déporter autant que possible sur leur gauche pour éviter l'îlot => autre solution plus lourde ? (pb du financement)*

- A voir comment mieux guider les girations des poids lourds dans l'intersection par des marquages au sol en tourne à gauche et à droite vers la Rd1075, pour éviter les manœuvres.

Suites à donner :

Réunion technique en mairie pour évoquer les points à étudier finement et les solutions envisageables

Retour aux riverains une fois ces dernières arrêtées, sous 1,5 à 2 mois.